EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE: Mme Raymonde BENOUFA.

Secrétaire de séance : M Michel LEFEUVRE

SOUS-PREFECTURE
17 NOV. 2815

Délibération 1 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma comporte deux sous parties :

Réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître et rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

Ci-joint le plan du projet d'évolution des périmètres des EPCI des côtes d'Armor.

⇒ Prévoir la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes.

Ce projet doit être soumis à l'avis de chaque collectivités territoriales, un délai de deux mois est laissé aux communes pour délibérer soit jusqu'au 15 décembre 2015.

Après le projet sera soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui avec les avis recueillis, pourra voter des modifications par amendement dans un délai de trois mois suivant sa saisine.

A l'issue de cette phase de consultations, un arrêté préfectoral devra être adopté avant le 31 mars 2016.

A ce jour, le projet d'évolution des périmètres des EPCI indique une fusion de la Communauté de communes Plancoët Plélan le petit avec la Communauté de communes Pays de Matignon soit une population totale de 30 192 habitants (27 communes).

La commune doit statuer sur cette proposition avant le 15 décembre 2015.

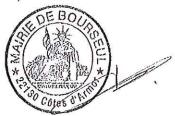
Ce projet de nouveau découpage et la dimension des futurs EPCI font les élus s'interroger sur l'opportunité d'une fusion plus importante qui pourrait être celle du pays de Dinan. Des discussions sont en cours sur cette possibilité qui est plébiscitée par certains élus.

Dans l'état actuel des discussions, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter la fusion avec la Communauté du Pays de Matignon. Cependant Monsieur le Maire pense qu'il faut rester ouvert à un EPCI plus important qui, s'il doit se faire, doit se faire impérativement à l'échéance du 01 janvier 2017 pour éviter une troisième fusion en quelques années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'entériner la proposition de Monsieur le Maire comme ci-dessus.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

Acte rendu exécutoire Après l'envoi en Sous-Préfecture De DINAN le 13 W 2015 Le Maire,



Pour extrait conforme, Le Maire, Philippe DAULY

